

Date de mise à jour : 14/01/2026

| | |
|--|---|
| INTITULE DU POSTE : Coordonnateur PAS | CATEGORIE : Poste ouvert aux contractuel(le)s : OUI / NON |
| ORGANISME DE RATTACHEMENT : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse | LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Le secteur d'intervention du PAS comprend des écoles, collèges et lycées dans le département des Yvelines, sur les bassins de Mantes-Les Mureaux et Saint-Quentin-en-Yvelines. Le poste de coordonnateur PAS sera implanté préférentiellement en collège. |
| EMPLOI : Le poste est ouvert à tout enseignant du premier degré ayant développé une expertise de l'analyse des besoins des élèves et de l'accessibilité des apprentissages. | |

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

Cadre de référence :

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Circulaire du 1^{er} septembre 2025 relative au déploiement des PAS (cahier des charges en annexe)

- **Activités du PAS :**

Les PAS sont un nouveau service rendu aux parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers, en même temps qu'une organisation qui vient en appui des professeurs, au sein-même des classes ou dans des lieux dédiés implantés dans les écoles et établissements.

La saisine du coordonnateur du PAS peut émaner des parents et responsables légaux, d'un professeur, d'un directeur ou d'un chef d'établissement.

Au regard des éventuelles difficultés d'adaptation que peuvent rencontrer les élèves comme les professeurs, ces pôles ont pour objectif de trouver des réponses rapides et adaptées, en première intention comme au long cours.

Les réponses pédagogiques et éducatives les plus courantes peuvent être de trois ordres :

- Des aménagements pédagogiques et éducatifs ;
- La mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève ;
- Un soutien ou une prise en charge spécifique par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social.

Le PAS est également chargé de coordonner la mise en œuvre de l'accompagnement humain notifié par les MDPH pour les élèves en situation de handicap.

- **Composition et effectifs :**

Le pôle d'appui à la scolarité est une organisation territoriale comprenant des écoles et des établissements, publics et privés sous contrat.

L'équipe permanente du PAS est composée du coordonnateur PAS à temps plein et d'un éducateur spécialisé

à temps plein, dédié au PAS, déployé par l'organisme gestionnaire mandaté localement par l'ARS. Ils constituent un binôme opérationnel dans une logique de coopération.

Par ailleurs, au sein du périmètre du PAS, tous les personnels disposant d'un champ d'expertise utile sont susceptibles d'être mobilisés pour un avis, un conseil, un appui ou une intervention, selon la procédure départementale établie. Des ressources médico-sociales supplémentaires sont également intégrées au PAS et supportées par les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMASco), en complément de l'éducateur à temps plein.

Le PAS est également composé d'une équipe d'AESH et d'un AESH référent.

- Autorité hiérarchique :

Les coordonnateurs des PAS sont placés sous l'autorité des IEN ASH.

- Autorité fonctionnelle :

Le PAS est supervisé par un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) 1er degré, un chef d'établissement, et le responsable de l'organisme gestionnaire du médico-social dont dépend l'éducateur spécialisé.

DESCRIPTIF DU POSTE :

Le coordonnateur PAS soutient la relation de confiance entre le service public de l'éducation et les familles pour la scolarisation de leur enfant. Il contribue à améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales.

Le coordonnateur du PAS collabore au quotidien avec l'éducateur spécialisé du PAS. Il a pour missions principales :

- l'accueil des familles d'élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- l'expertise du besoin en matière pédagogique et éducative en lien avec les acteurs et cadres de terrain concernés,
- la construction avec les équipes des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages ;
- la mise en réseau des professionnels de son secteur susceptibles d'apporter une réponse aux besoins des élèves ;
- l'organisation de l'accompagnement humain en réponse aux besoins des élèves notifiés par la CDAPH ;
- de tenir à jour un tableau de bord des sollicitations, des situations d'élèves, et des réponses apportées

Le coordonnateur du PAS coopère également avec l'ensemble des acteurs clefs de l'accompagnement des parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers ainsi qu'avec toutes les personnes ressources du PAS.

SPECIFICITES DU POSTE :

Conditions particulières d'exercice :

Indemnités de 4 400 euros brut par an

Indemnité d'enseignant spécialisé pour les détenteurs du CAPPEI (ou équivalent du CAPPEI)

Le poste est à pourvoir à titre définitif pour la rentrée 2026

Contraintes :

La charge de travail dépasse le simple cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.

Mobilité sur le territoire du PAS.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES

- Être expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à apporter
- Maîtriser l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Connaître les spécificités du premier et du second degrés
- Savoir travailler en équipe restreinte ou élargie avec les partenaires internes et externes
- Savoir faire preuve d'écoute et de discrétion
- Savoir faire preuve de rigueur et de précision dans le suivi des dossiers
- Maîtriser les outils numériques et les applications institutionnelles
- Avoir des compétences rédactionnelles
- Savoir rendre compte de son action

Pour pouvoir obtenir un poste de coordonnateur PAS au mouvement, il est nécessaire de demander l'habilitation au préalable via la démarche :

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/demande-d-habilite-sur-poste-a-exigences-particulieres/>

PERSONNE A CONTACTER :

Eugénie Sévely IEN Ash1 : 0780818r@ac-versailles.fr